

CONVOCAATION

Les actionnaires d'Ossiam Lux (ci-après « la Société ») sont cordialement invités à assister à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (ci-après « l'AGA ») qui se tiendra au siège de State Street Bank Luxembourg au 49 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, le

18 MAI 2018 A 14H00 (HEURE DE LUXEMBOURG)

afin de délibérer et de voter sur l'ordre du jour suivant (ci-après « l'ordre du jour ») :

ORDRE DU JOUR

1. **Entendre le rapport de gestion par le Conseil d'administration de la Société** (le « Conseil d'administration ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.
2. **Entendre le rapport du Commissaire aux comptes de la Société** relativement aux états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.
3. **Approuver les états financiers** (comptes annuels : bilan, comptes de résultats et annexes) pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.
4. **Affecter les résultats** pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et ratifier la distribution de dividende pour les classes d'actions Ossiam US Minimum Variance NR UCITS ETF 1D (USD), Ossiam FTSE 100 Minimum Variance UCITS ETF 1D (GBP) et Ossiam iStoxx Europe Minimum Variance High Dividend UCITS ETF 1D (EUR) comme proposé dans les résolutions circulaires du Conseil d'administration du 2 Janvier 2018.
5. **Donner quitus à accorder aux membres du Conseil d'administration** (« les Administrateurs ») **et au commissaire aux comptes de la Société** pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.
6. **Élections réglementaires :**
 - a. Ratification de la co-optation de Philippe Chanzy au poste d'Administrateur comme proposé par le conseil d'administration.
 - b. Election de Philippe Chanzy au poste d'Administrateur jusqu'à la prochaine AGA devant se tenir en 2019.
 - c. Réélire en tant qu'Administrateurs jusqu'à la prochaine AGA devant se tenir en 2019 de :
 1. M. Bruno Poulin,
 2. M. Antoine Moreau,
 3. M. Christophe Arnould;

OSSIAM LUX
49 AVENUE J.F. KENNEDY – L-1855 LUXEMBURG
SOCIETE D' INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE – B.160071

d. Réélire Deloitte Audit S.à.r.l. en tant que commissaire aux comptes indépendant de la Société jusqu'à la prochaine AGA devant se tenir en 2019.

7. Ratifier la distribution de dividendes pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 pour les classes d'action Ossiam US Minimum Variance NR UCITS ETF 1D (USD), Ossiam FTSE 100 Minimum Variance UCITS ETF 1D (GBP) et Ossiam iStoxx Europe Minimum Variance UCITS ETF 1D (EUR), comme approuvé par le conseil d'administration le 4 janvier 2016.

8. Toute autre affaire pouvant être dûment présentée à l'Assemblée.

Nous informons les actionnaires du fait qu'aucun quorum n'est nécessaire pour adopter les résolutions de l'AGA et que les résolutions seront adoptées à la majorité des voix légitimement exprimées par les actionnaires présents ou représentés à l'AGA. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Lors de l'AGA, la majorité sera déterminée en fonction des actions émises et en circulation à minuit (heure du Luxembourg) au cinquième jour avant l'AGA (c.-à-d. le 11 mai 2018) (la « date de référence »). Les droits dont dispose un actionnaire d'assister à l'AGA et d'exercer ses droits de vote attachés à ses actions sont déterminés en fonction des actions qu'il/elle détient à la date de référence.

Veuillez noter que chaque action donne droit à une voix.

Si vous détenez des actions de la Société au travers d'un intermédiaire financier ou d'un agent de compensation, il convient de noter que :

- le bulletin de procuration doit être renvoyé à l'intermédiaire financier ou à l'agent de compensation en temps opportun pour envoi à la Société au plus tard le 14 mai 2018;
- si l'intermédiaire financier ou l'agent de compensation détient des actions de la Société pour son compte propre et en votre nom, il pourra s'avérer impossible pour vous d'exercer directement certains droits au regard de la Société.

Des copies des comptes annuels, les rapports du commissaire aux comptes agréé et le rapport de la direction peuvent être obtenus gratuitement durant les heures d'ouverture au siège social de la Société au Luxembourg. Ces documents seront adressés aux actionnaires sur simple demande (télécopie : (+352) 46.40.10-413).

Si vous n'êtes pas en mesure d'assister en personne à l'assemblée, vous pouvez voter en remplissant et en renvoyant soit le bulletin de vote par correspondance soit la procuration, par courrier à State Street Bank Luxembourg, 49 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec la mention « Domiciliary Department », ou par fax au (+352) 46 40 10 413, au plus tard deux (2) jours ouvrables avant l'assemblée. Les documents sont à disposition sur demande au siège social de la société au Luxembourg.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION